



**VILLE D'HERGNIES**

## **AVIS**

### **CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON**

Le Mairie d'Hergnies Informe les descendants ou successeurs des concessionnaires cités ci-dessous que, par application des articles L 2223-17 et 18, et R 2223-13 à 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé au cimetière :

Le (date à définir la semaine prochaine)

au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions et les invite en conséquence à se présenter en Mairie afin de pouvoir assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

EMPLACEMENT	DERNIERE PERSONNE INHUMEE	CONCESSION	DATE D'EFFET
CARRE N°5 TOMBE N°20	SCHANDEVEYLS CELINE (1929)	N°479	10/06/1918
CARRE N°5 TOMBE N°24	DURIEUX MARIA (1946)	N°519	24/03/1919
CARRE N°5 TOMBE N°26	MINET FLORINE (1946)	N°325	22/03/1927
CARRE N°5 TOMBE N°42	GÜNTHER CELINE (1940)	N°864	11/01/1954
CARRE N°5 TOMBE N°53	DECROUEZ REMI (1929)	N°342	01/03/1907
CARRE N°5 TOMBE N°54	BEZIN LOUIS (1931)	N°865	11/01/1954
CARRE N°5 TOMBE N°55	LECLERCQ ELISA (1967)	N°1020	11/10/1960

EMPLACEMENT	DERNIERE PERSONNE INHUMEE	CONCESSION	DATE D'EFFET
CARRE N°5 TOMBE N°61	BARA MARIE (1952)	N°732	14/03/1951
CARRE N°5 TOMBE N°72	DEWASMES JULIEN (1940)	N°579	06/11/1941
CARRE N°5 TOMBE N°73	PLACE CELESTINE (1940)	N°862	11/02/1951
CARRE N°3 TOMBE N°21	DEPRET DESIRE (1922)	N°248	23/11/1898

A Hergnies, le 16/10/2019

Pour le Maire

L'Adjoint délégué à la gestion du cimetière



Abel MERCIER